Annexe A.1.9.2.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études
Combo

Introduction générale

L'expérience confirme que la plupart des élèves, apprennent à jouer de leur instrument afin de jouer ensemble. Faire de la musique ensemble correspond donc au penchant naturel des instrumentistes et vocalistes et représente une source de motivation inestimable pour avancer dans l'apprentissage de leur instrument : la musique d'ensemble est un moyen didactique fort dans l'enseignement musical, elle est bénéfique à tous les niveaux et dans tous les domaines. Il est recommandé de commencer le plus tôt possible. Du point de vue pédagogique, le jeu d'ensemble devient un complément nécessaire à l'enseignement individuel, permettant particulièrement bien à l'élève de vérifier par sa propre expérience le succès de son apprentissage lors du cours individuel.

L'enseignant spécialisé dans une discipline instrumentale a la tâche fondamentale d'initier minutieusement son élève, puis de l'intégrer au moment propice dans un ensemble instrumental adapté. S'il ne dirige pas lui-même ce groupe, il est indispensable qu'il soit en contact constant avec son collègue pour suivre l'évolution de son élève. Dans certaines circonstances, le responsable du combo peut pour sa part fournir des renseignements annexes concernant l'élève à l'enseignant instrumental. Une telle collaboration et un tel suivi pédagogique consciencieux contribuent considérablement à améliorer le bien-être général de l'élève.

Pour tous ces motifs, les plans d'études de l'enseignement instrumental individuel recommandent la participation à une pratique collective, impliquant une collaboration pédagogique et collégiale entre les différents enseignants d'un élève qui permette d'échanger leurs expériences mutuelles.

Les différentes pratiques collectives dans les établissements d'enseignement musical préparent les élèves à s'intégrer aussi au mieux dans les ensembles de la vie associative culturelle : Bands, Cover Bands, Big-Bands, Show-Bands & « Tanzbands », Jazz ensembles aussi que des fanfares, orchestres d'harmonie et chorales.

Combo – une pratique collective avec parties solistes

Les exigences particulières de la musique des Combos stimulent chez l'élève le développement de compétences spécifiques. Il s'agit de préférence de :

- Flexibilité
- Capacité d'adaptation et d'écoute (aux intentions musicales des autres musiciens - tant sur le plan rythmique que dynamique et à la justesse)
- Capacité de réaction
- Prise de conscience de la dialectique entre conduire et accompagner
- Développement de sa personnalité musicale et artistique, en tant que membre d'un groupe.
- Introduction à différents styles

Les degrés de difficulté variés des différentes parties d'une œuvre, constituent un problème bien spécifique, notamment dans la composition des groupes. Pour prendre les bonnes dispositions, l'enseignant doit faire preuve d'une habileté pédagogique considérable et posséder des connaissances approfondies des œuvres.

Il existe un vaste répertoire d'œuvres pour différents types de Combos. En général un combo est formé d'une section rythmique avec d'autres instruments/chant.

Conditions d'admission au cours de « combo »

- L'élève doit maîtriser les fondements techniques et avoir obtenu au moins le diplôme du premier cycle à l'instrument ou au chant.

Compétences souhaitées

- **Division inférieure**

  Premier cycle

  - Développer le vocabulaire musical spécifique aux styles différents (Rock, Pop, Jazz, latin) en tant que soliste et accompagnateur.
  - Initiation aux différentes formes (p.ex. blues, rythme changes ; AABA, etc).
  - S'exprimer et se produire en public.
  - Ecoute et interaction avec les autres membres du combo.
  - Initiation à l'improvisation.
  - Lecture à vue.
  - Savoir utiliser le matériel de sonorisation (micro, amplis, table de mixage etc).
  - Maitrise des effets électroniques de son instrument.
  - Introduction à l'écriture de partitions type "Lead sheet".

  Deuxième cycle

  - Développement des compétences du cycle précédent.
  - Développement de la faculté de réagir aux intentions musicales (rythmiques et dynamiques) des autres membres du groupe.
  - Développement des compétences d'arrangement, d'adaptation et d'instrumentation.
  - Initiation à la transcription.
  - Incitation aux élèves d'écrire des arrangements.
  - Incitation aux élèves de composer pour leur groupe.

- **Divisions moyenne et moyenne spécialisée**

  - Développement des compétences du cycle précédent.
  - Perfectionnement du jeu d'ensemble.
  - Méthodes de travail.
  - Incitation à l'initiative personnelle des élèves (répétitions, répertoire).
  - Analyse approfondie du répertoire étudié.
  - Incitation à participer à des auditions et concerts.

- **Division supérieure**

  - Développement des compétences du cycle précédent.
  - Développement de la virtuosité du jeu d'ensemble.
  - Connaissances approfondies du répertoire.
  - Pratique d'un répertoire 'interdisciplinaire'.
  - Faculté d'élaborer un répertoire cohérent de concert.

Composition des groupes

- Un groupe de « Combo » est en général composé de trois à huit musiciens. Les parties/voix ne sont pas doublées.
- Les élèves qui constituent un groupe doivent être dans la mesure du possible du même niveau instrumental/vocal.
- Afin de compléter un groupe, un élève peut être admis en tant que 'réplique'.
- lors des examens, exceptionnellement une seule œuvre pour deux instruments différents peut être présentée.
- L'enseignant ne fait partie du groupe qu'exceptionnellement et en accord avec la direction
  de l'établissement, en tant que 'réplique'.

Modalités d'enseignement

- Un cours hebdomadaire régulier.
- Afin de développer un sentiment de responsabilité croissant pour soi-même et pour le groupe, il est possible que les élèves effectuent eux-mêmes des répétitions communes (sans l'enseignant), parallèlement aux cours hebdomadaires.
- Recommander de réserver au groupe une salle de classe pendant une heure /semaine pour se
  retrouver et répéter sans l'enseignant.

Examen pour l'obtention du diplôme du premier cycle

Épreuve publique

- Répertoire comprenant des pièces de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 10 minutes.

Examen pour l'obtention du diplôme du deuxième cycle

Épreuve publique

- Répertoire comprenant des arrangements de styles différents d'une durée totale de 15 à 20 minutes.

Examen pour l'obtention du diplôme du troisième cycle

Épreuve publique

- Répertoire comprenant des arrangements de styles différents d'une durée totale de 20 à 30 minutes.

Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix

Épreuve publique

- Répertoire comprenant des arrangements de styles différents d'une durée totale de 30 à 40 minutes.

Examen pour l'obtention du diplôme supérieur

Épreuve d'admission

- Répertoire comprenant des arrangements de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 30 à 45 minutes.

Examen sous forme de récital

- L'examen qui se déroule sous forme d'un récital comprend des arrangements de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 30 à 45 minutes.

Catalogue général

L'enseignant peut consulter e.a. les ouvrages de référence et les catalogues suivants :

- Real books,
- Fake books
- Great american song book
- Répertoire moderne
- Songbooks